



Commune de La Roquebrou – Département du Cantal – République française
Liberté – Egalité - Fraternité

Procès verbal du Conseil Municipal

Porte du Midi
Petite cité de caractère

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	Séance du 15 janvier 2018 l'assemblée régulièrement convoqué le 08 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Guy BLANDINO.
<u>Présents :</u> 10	
<u>Votants:</u> 13	<u>Sont présents:</u> Guy BLANDINO, Monique DE LA ROCQUE, Christine VIGNY, Guy BARBECOT, Pierre AUDISSERGUES, Claude BESSE, René BEYNEL, Françoise FLOTTE, Marie-Pierre HAUQUIN, Pascal MALVEZIN <u>Représentés:</u> Fabrice CARNEIRO, Isabelle LEPCZYNSKI, Daniel ROUGE <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Christine VIGNY et Pierre AUDISSERGUES

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant trois informations :

La première concerne la fermeture de la trésorerie qui a été officialisée le 27 décembre 2017. S'en est suivi une rencontre avec le directeur départemental des finances publiques, rencontre qui a permis d'envisager une permanence le jeudi dans le bureau des permanences mais tous les détails ne sont pas réglés.

Monsieur Malvezin demande pour quel public, Monsieur le Maire indique que cette permanence vaudra pour les collectivités ou les particuliers pour entre autres, le paiement de la cantine, Floret, etc...

Monsieur le Maire a demandé à ce que les conditions de sécurité soient prises en charge par le trésor public.

Deuxième information : rencontre avec Mme DUMONT, IEN : compte tenu du faible nombre d'élèves (Avec 75 élèves les effectifs seraient réduits à 18/19 par classe avec de fait une fermeture envisagée). Le gel des postes a été maintenu l'an dernier pour 3 ans mais il y aura des fermetures à venir malgré tout.

Troisième information sur le chiffre de la population légale qui est désormais de 887 habitants (population totale de 903) soit une progression de 9%.

Il y a sans doute un lien avec le foyer Hilaire Maleysson mais pas uniquement.

Monsieur Audissergues regrette qu'il n'y ait pas assez de zones constructibles (ce qui se rajoute à la limitation à 80 km/h qui ne fait que renforcer l'enclavement du Cantal et de notre territoire).

Monsieur le Maire précise que pour le PLUI les instructions qu'ont les cabinets sont une diminution des zones constructibles

Sont désignés secrétaires de séance Madame Vigny et Monsieur Audissergues.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017 - DE 2018 01 01

Il est demandé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 décembre :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.

Objet: BUDGET ANNEXE ABATTOIR : BUDGET PRIMITIF 2018 - DE 2018_01_02

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de voter le budget primitif dès maintenant car la mise aux normes de l'abattoir va entraîner un coût de travaux de 50 960,00€HT, or l'autorisation de crédits votée le 6 décembre ne permet que 32 000€ de dépenses.

Les travaux consistent dans la mise aux normes du box d'abattage et du dispositif anti-chute. Il faut également remplacer les rails de transfert des carcasses.

Une consultation a été réalisée et ce sont les Ateliers de la Queille qui ont remporté le marché. Les autres offres étaient trop loin des coûts d'objectifs.

Le budget présenté ne tient donc pas compte des restes à réaliser ni des résultats 2017 qui ne pourront être affectés qu'après le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le Conseil sera donc amené à voter un budget supplémentaire en cours d'année.

Les recettes 2017 sont en baisse en raison de la diminution du volume d'abattage suite à la fermeture de deux entreprises grosses clientes de l'abattoir.

Le fermier ne souhaite pas pour l'instant s'engager avec d'autres clients qui ne seraient pas "surs" et préfère une légère baisse de chiffre mais une plus grande stabilité.

De même la taxe d'abattage ne peut être augmentée sans risquer de mettre en péril l'équilibre financier de l'entreprise fermière.

D'autre part il faudra sans doute provisionner pour la réfection complète de la distribution de gaz réfrigérant, nombreuses fuites, changement de gaz en raison de normes changeantes etc...

Monsieur le Maire présente les propositions du budget primitif 2018 du budget annexe de l'abattoir qui s'équilibre en dépense et en recette comme suit :

- Fonctionnement = 193 00,00 €
- Investissement = 182 564,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif 2016 de l'abattoir arrêté comme suit :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	193 000,00 €	193 000,00 €
Investissement	182 564 ,00€	182 564,00€
TOTAL	375 564,00 €	375 564,00€

Objet: TRANSFERT DELAISSES RD 120 - DE 2018_01_03

Après plusieurs rendez-vous avec le conseil départemental il a été convenu que ce dernier aménagerait l'ancienne RD 120 avec une bande de roulement de 4m et des bas-côtés traités comme cheminement piétons.

Les travaux de la route départementale 120 étant terminés le Département a en charge :

A -de définir les limites précises du domaine public à intégrer dans le domaine communal conformément à la convention signée entre Connect120, le Département et la Commune.

B - de transférer les sections de l'ex RD 120 qui n'ont qu'une valeur de desserte locale,

C-d'intégrer dans le domaine public départemental les sections de chemin ou de voirie communale se trouvant dans l'emprise de la nouvelle route.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces transferts, le Département devant en faire de même par une délibération concordante.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les transferts tels que décrits dans les annexes suivantes

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les transferts tels que décrits dans les annexes suivantes.

Objet: ENFOUISSEMENT RESEAUX TELEPHONIQUES RUE DAMONT FONDS DE CONCOURS SDEC - DE 2018 01 04

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication ont été réalisés par le Syndicat départemental des énergies du Cantal pour un montant de 5 628,61€HT.

En application de la délibération du Comité syndical du 7 décembre 2009, les travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 60% du montant HT de l'opération réalisée soit : 3 377,17€

Comme indiqué dans la délibération précitée, ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du SDEC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Donne son accord sur les dispositions financières et techniques du projet
Autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours
Confirme l'inscription au chapitre 23/80 des sommes nécessaires

Objet: ECLAIRAGE JARDINS DE LA MAIRIE : FONDS DE CONCOURS SDEC - DE 2018 01 05

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'éclairage de la Mairie et des jardins peuvent être réalisés par le Syndicat départemental des énergies du Cantal pour un montant de 13 523,37€HT.

En application de la délibération du Comité syndical du 7 décembre 2009, les travaux ne pourront être entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

1 versement de 3 380,85€ à la commande des travaux
2ème versement au décompte des travaux

Monsieur Malvezin indique qu'il votera contre dans la logique de voir diminuer les dépenses du 60612 alors que le projet présenté va à l'encontre des économies indispensables.
Monsieur le Maire rappelle que la Châtaigneraie a en charge le remplacement des lampes les plus puissantes et qu'il y a une aide financière non négligeable en retour pour la commune lors de la mise en place de systèmes basse consommation.

Monsieur Malvezin regrette que les éclairages de Noël soient toujours en place au 15 janvier.
Madame Hauquin lui indique que cela est dû à l'impossibilité d'avoir une nacelle sur cette période et de surcroît il n'est pas possible de séparer l'éclairage de Noël de l'éclairage public

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour et 4 voix contre :

Donne son accord sur les dispositions financières et techniques du projet
Autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours
Confirme l'inscription au chapitre 23/80 des sommes nécessaires

Pour : Mmes De La Rocque, Vigny, Flotte, Hauquin, Mrs Blandino, Barbecot, Beynel, Besse ,Carneiro (procuration)
Contre Mme Lepzinsky (Procuration), Mrs Audissergues, Malvezin, Rougé(procuration)

Objet: MAISON BUC : DEMANDE DE SUBVENTION - DE_2018_01_06

Lors de l'élaboration de la réponse à l'appel à projets européen pour la dynamisation des bourgs anciens nous avons donné la priorité à l'Hospice médiéval, l'esplanade du château et la place Sabatier, mais nous avons déjà inscrit la maison "Buc" comme un des éléments d'une programmation ultérieure.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes vient de lancer l'appel à projets N°1 qui permet aux communes labellisées "Petite cité de caractère" ou "Plus beau village de France" de bénéficier d'aides importantes pour la sauvegarde du patrimoine ou la mise en valeur des espaces publics. (50% de subvention plafonnée à 200 000€)

Le projet de la Maison Buc rentre pour partie dans ce cadre : la sauvegarde du bâtiment et l'aménagement de la résidence d'artistes. La création de gîtes fait a priori partie des dépenses inéligibles mais la Région pourrait être susceptible de financer ces aménagement sur des lignes fléchées tourisme.
D'autre part la région ne prendra en compte que les dépenses réalisables dans les 12 mois suivant la décision de subvention. Même si l'opération est programmée sur plusieurs années elle ne prendra en compte que la phase immédiatement réalisable

Lors de sa visite à La Roquebrou, Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aurillac, Secrétaire général de la Préfecture, nous a indiqué que l'ensemble du projet était éligible à la DETR avec un taux entre 30 et 40%.

La demande de subvention doit être déposée pour le 18 janvier pour la DETR et pour le 30 mars pour la Région.

Dans la mesure où la complétude du dossier DETR sera appréciée au 20 février, cela nous laisse le temps d'affiner le plan de financement notamment sur les différentes phases du projet.

Pour autant il est important pour nous voir le projet dans son ensemble, en particulier pour apprécier les taux de subventionnement.

Aujourd'hui nous pouvons estimer la dépense globale à 507 500€HT en la décomposant comme suit :

Etudes préalables	5 000€
Sauvegarde du bâtiment et façade	170 000€
Aménagement résidence	130 000€
Aménagement gîtes	120 000€
AMOuvrage	21 000€
Maîtrise d'oeuvre + BdC	61 500€

	DETR	REGION AP1	R E G I O N TOURISME	COMMUNE	TOTAL
E T U D E PREALABLES	0	0	0	5 000	5 000

S A U V E G A R D E	51 000	85 000		34 000	170 000
BATIMENT					
RESIDENCE	45 500	65 000		19 500	130 000
GÎTES	42 000	0	42 000	36 000	120 000
AMO	6 300	10 500		4 200	21 000
Maîtrise d'oeuvre	18 450	30 750		12 300	61 500
TOTAL	163 250	191 250	42 000	106 000	507 500
%	32.0	38	8	21.0	100

Monsieur Malvezin regrette que soit présenter un dossier à 650 000€ alors qu'il y a sans doute d'autres choses à faire sur la commune.

Monsieur Barbecot relève qu'il n'est pas évident que la Région accepte de financer de tels projets pour simplement renforcer l'attractivité d'un territoire, c'est une chance d'avoir un potentiel touristique et une reconnaissance régionale.

Pour Monsieur Malvezin il vaudrait mieux privilégier l'habitat et regrette que nombre de personnes n'ont pu faire construire à Laroquebrou

Monsieur Audissergues propose d'avoir une plus grande attractivité.

Monsieur le Maire rappelle que bon nombre de terrains constructibles sont gelés par les propriétaires eux-mêmes et que pour d'autres il y a des contraintes d'urbanisme incontournables.

Monsieur Barbecot précise que dans tout le Cantal il y a une baisse de la population ce n'est donc pas qu'un problème de disponibilité. Il y a aussi les contraintes géographiques.

Pour Monsieur le Maire ce patrimoine immobilier est un patrimoine remarquable, il n'était pas pensable de laisser cette maison s'effondrer.

Si le tourisme est certes de courte durée il est un élément économique indispensable.

C'est sans doute une opération couteuse mais avec de fortes subventions pour un coût total de 100 000€ pour la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour et 6 voix contre :

Approuve le projet tel que présenté

Approuve le plan de financement tel que présenté

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes

Sollicite l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation sans préjuger des décisions des financeurs

Pour : Mmes De La Rocque, Vigny, Flotte, Hauquin, Mrs Blandino, Barbecot, Beynel,
Contre Mme Lepzinsky (Procuration), Mrs Audissergues, Malvezin, Rougé (procuration), Besse, Carneiro (procuration)

Objet: AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE SUBVENTION - DE 2018_01_07

Suite à une réunion qui s'est tenue à Clermont-Ferrand sur l'appel à projet N° 1 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes il apparaît que ce dossier n'est pas éligible sur ces lignes budgétaires.

En attendant de refaire un plan de financement le dossier est ajourné.

Objet: CHATAIGNERAIE CANTALIENNE MODIFICATION STATUTAIRE - DE 2018_01_08

Les statuts de la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne doivent être adoptés pour être en conformité avec la loi notamment pour ce qui est de la répartition des compétences entre la Châtaigneraie et les communes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les statuts de la Communauté de commune de la Châtaigneraie cantalienne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les statuts de la Châtaigneraie cantalienne

Objet: TARIFS COMMUNAUX 2018 - DE 2018_01_09

Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire les tarifs 2017

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité reconduit les tarifs communaux 2017 pour 2018.

Objet: CHEMINS COMMUNAUX AUTORISATION D'ENGAGER DES PROCEDURES JUDICIAIRES - DE 2018_01_10

Monsieur le Maire expose au Conseil que conformément à l'information faite lors de la séance du 6 décembre la commune est confrontée à quelques difficultés pour rouvrir des chemins communaux dont la propriété est revendiquée par des riverains.

S'il n'est pas possible de trouver de solution amiable, seule la voie judiciaire permettra à la Commune de faire valoir ses droits.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation d'engager les procédures judiciaires nécessaires et précise que les chemins sont intéressants, ce qui est regrettable c'est d'accepter qu'on laisse faire une appropriation du bien public !

De nombreux problèmes sont dûs au manque de traces sur des échanges de terrains ou de création de servitudes.

Messieurs Malvezin, Audissergues et Besse ont rencontré un des propriétaires et proposent d'accéder aux demandes de ce dernier en lui laissant la propriété du chemin au titre de la prescription acquisitive. Monsieur Audissergues donne des exemples de jugements en ce sens et propose de surseoir et de retirer de l'ordre du jour la question car il n'y a pas d'urgence.

Pour Monsieur le Maire si la question est à l'ordre du jour c'est une question de principe, le bien commun ne peut être dilapidé en conséquence il ne souhaite pas enlever la délibération qui n'est que pour se prémunir en cas d'impossibilité d'accord amiable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour et 6 voix contre :

Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures judiciaires nécessaires en cas d'impossibilité d'obtenir un règlement amiable.

Pour : Mmes De La Rocque, Vigny, Flotte, Hauquin, Mrs Blandino, Barbecot, Beynel,
Contre Mme Lepzinsky (Procuration), Mrs Audissergues, Malvezin, Rougé (procuration), Besse, Carneiro (procuration)

Monsieur le Maire présente le plan pluri annuel d'investissements en précisant que chaque opération fait l'objet d'un phasage qui est précisé dans le document.

Il donne ensuite une information sur la fréquentation touristique en Châtaigneraie où La Roquebrou reste encore en tête de la fréquentation.

Monsieur Malvezin évoque le déplacement de la gendarmerie, Monsieur le Maire précise que n'ayant aucune certitude il a préféré ne pas donner l'information.

Monsieur Besse demande où en est le dossier de la Maison médicale. Monsieur le Maire précise que le dossier est toujours en cours. Son aboutissement est lié à la présence de 2 médecins or un des deux médecins de La Roquebrou ne veut pas y participer.

D'autres contacts sont pris et garder ses médecins est un atout pour garder sa population

